LA LONGUE ET SINIEUSE ROUTE MENANT À L'EMPLOI

Une analyse des carrières sur le marché de l'emploi des demandeurs d'asile et des réfugiés en Belgique

Résumé

INTRODUCTION

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en Belgique depuis la fin des années 1990 a débouché sur la mise en place d'une série de modifications législatives touchant à la procédure (2001, 2007). En 2003, une nouvelle loi voulant améliorer les droits des demandeurs d'asile sur le marché du travail a été adoptée en vue d'augmenter leur insertion au sein de ce dernier. Cette intégration fut ensuite freinée entre 2007 et 2010 en raison de la contradiction entre les contenus des lois de 2003 et de 2007. Même si le taux d'admission des demandes d'asile est faible (entre 10 et 20 %), l'augmentation du nombre d'étrangers titulaires d'un titre de séjour permanent en Belgique est principalement liée à cette catégorie de migrants spécifique. Par conséquent, l'analyse de l'intégration socioéconomique de cette population est devenue une question clé dans la situation actuelle.

Dans le champ des études migratoires, tant en Belgique qu'en Europe, peu de travaux ont été consacrés spécifiquement aux demandeurs d'asile et réfugiés, et ce, particulièrement, en ce qui concerne leur intégration socioéconomique. En effet, certains travaux belges (Martiniello et al. 2010; Mussche et al. 2010; Timmerman et al. 2012) se penchent sur la question de l'intégration de l'ensemble des nouveaux migrants sur le marché du travail, mais ne s'intéressent pas spécifiquement à la situation des (anciens) demandeurs d'asile. D'autres travaux de recherche belges ont par contre mis l'accent sur l'intégration au marché du travail des migrants en situation irrégulière ou régularisés (Wets 2009; Marx et al. 2008).

Aussi, certaines études internationales consacrées à l'intégration en matière d'emploi des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus montrent que les taux d'emploi des réfugiés sont relativement faibles. Ces taux sont plus faibles que ceux observés pour la population autochtone, les immigrés de deuxième génération ainsi que les immigrés arrivés sous un autre statut (Piché et al. 2002; Piguet et Wimmer 2000; Bloc 2007; Bevelander 2011). Ainsi, en Suède, le taux d'emploi des personnes arrivées dans le pays en vertu du regroupement familial est supérieur à celui des réfugiés (Bevelander 2011). Les facteurs intervenant dans l'intégration sur le marché de l'emploi sont généralement de trois ordres: les facteurs individuels (âge, sexe, situation familiale, nationalité, etc.), les facteurs en rapport avec l'accès au marché du travail (durée du séjour, compétences linguistiques, niveau d'instruction, capital social, etc.) et les caractéristiques structurelles et institutionnelles (opportunités disponibles sur le marché du travail, obstacles à l'emploi, niveaux de chômage locaux, législation relative aux demandeurs d'asile, etc.).

La recherche que nous avons menée dans le présent ouvrage vise, d'une part, à avoir une représentation globale de l'intégration sur le marché du travail des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes s'étant vu accorder un statut de protection subsidiaire entre janvier 2001 et

décembre 2010, et d'autre part, à créer des profils socioéconomiques (sur la base du statut juridique, de la situation familiale, de la position sur le marché du travail, du sexe, de l'âge, etc.). Elle vise également à élucider la manière dont les conditions structurelles (perspectives d'emploi, région de résidence, etc.), les conditions institutionnelles (durée de la procédure) et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, situation familiale) déterminent leurs carrières d'intégration socioéconomique.

Succédant au projet ROUTE¹, qui visait spécifiquement les étrangers régularisés, le projet CAREERS repose sur l'analyse de bases de données similaires (Registre national et Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale). Un objectif complémentaire de ce projet de recherche est d'élargir le champ d'étude et d'améliorer la méthodologie du projet ROUTE. Par conséquence, cette étude a misé sur la réalisation d'une analyse des données de l'ensemble des (anciens) demandeurs d'asile ayant déposé une demande d'asile entre janvier 2001 et décembre 2010 et résidant toujours en Belgique, indépendamment de leur statut juridique actuel.

1. QUESTIONS DE RECHERCHE

Le principal point d'attention de la présente recherche réside dans l'étude de l'intégration socioéconomique au sein de la société belge des demandeurs d'asile qui sont toujours en attente d'une décision concernant leur demande d'asile, des réfugiés reconnus et des personnes s'étant vu accorder une protection subsidiaire. Cette orientation nous amène à mettre en avant quatre questions de recherche complémentaires :

- 1. Quels sont les carrières d'intégration socioéconomique de ces gens ?
- 2. Quels sont les profils socioéconomiques des familles de ces différentes catégories de (anciens) demandeurs d'asile ?
- 3. Dans quelle mesure les carrières d'intégration diffèrent-elles pour ces différentes catégories de (anciens) demandeurs d'asile ?
- 4. Quels sont les facteurs favorisant ou entravant l'intégration socioéconomique sur le marché du travail ?

Le projet CAREERS vise à aller au-delà de la simple description des carrières d'intégration de cette population. Nous proposons donc d'utiliser le concept de « carrières migratoires » (Martiniello et Rea 2014) comme cadre théorique. Nous retenons à cet égard trois éléments contribuant à la construction de « carrières migratoires » : (1) les structures d'opportunités politiques ; (2) les caractéristiques des individus, comme l'âge, le sexe, la nationalité, le statut conjugal et le niveau d'instruction ; (3) et la mobilisation de ressources, essentiellement la mobilisation du réseau social.

Ce projet ne reposant pas sur une enquête, nous avons dû adapter le cadre théorique aux données disponibles. Plus particulièrement, les informations relatives au réseau social ne figurent dans aucun des ensembles de données utilisés. La présente étude devra, par conséquence, être complétée par une analyse qualitative qui permettrait de compléter les données existantes, par exemple en s'informant sur le niveau d'instruction, la formation professionnelle, ou encore la mobilisation de réseaux sociaux.

¹ http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=en&COD=AG/JJ/141

2. L'UTILISATION DE DONNEES OFFICIELLES

Plusieurs bases de données enregistrent des informations susceptibles d'être utilisées pour décrire les caractéristiques socioéconomiques des immigrés. La principale source de données démographiques en matière de migrations, d'étrangers et de populations d'origine étrangère est le Registre national des personnes physiques. Il s'agit d'un registre de la population centralisé placé sous la responsabilité du Service public fédéral Intérieur. Les informations sont avant tout collectées à des fins administratives. Toutefois, elles peuvent également être utilisées par d'autres services publics en vue de générer des statistiques (Perrin et Schoonvaere 2009). Le Registre national comporte plusieurs sous-registres. Les citoyens belges sont enregistrés dans le registre de la population, ainsi que les étrangers titulaires d'un permis de séjour. Les étrangers admis ou autorisés à demeurer sur le territoire (sur une base temporaire ou permanente) sont immatriculés au registre des étrangers. Les demandeurs d'asile sont inclus dans le « registre d'attente » et ne sont pas considérés comme formant une composante de la population « officielle ». Un demandeur d'asile qui se voit accorder le statut de réfugié est immatriculé au registre de la population. Ce registre consigne des variables juridiques telles que le nom, l'âge, le sexe, la nationalité et le lieu de résidence. Depuis l'adoption de la Loi-programme de décembre 2006, une variable relative au statut juridique des immigrés a été ajoutée. Le Registre national renferme donc des informations relatives aux demandeurs d'asile. Des données relatives à tous les anciens demandeurs d'asile ayant déposé une demande d'asile entre janvier 2001 et décembre 2010, indépendamment de leur statut juridique actuel, ont été demandées pour ce projet. Cet ensemble de données renferme des informations relatives à des caractéristiques personnelles (âge, sexe, nationalité, historique de nationalité, lieu de résidence, historique de lieu de résidence, etc.). Une base de données incluant des informations relatives à 108 856 individus a ainsi été constituée.

Un numéro d'identification personnelle unique – le numéro de Registre national – est créé pour chaque personne enregistrée. Ce numéro permet de relier les données issues du Registre national aux données issues d'autres sources officielles. Techniquement, il est possible de relier tous les types d'informations, mais dans la pratique, ces opérations sont réglementées par la législation protégeant la vie privée. L'accès aux données individuelles est conditionné à l'accord de la Commission de protection de la vie privée.

Dans le respect des règles de protection de la vie privée, les données du Registre national ont été reliées aux informations socioéconomiques de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS). La BCSS ne renferme pas en elle-même de données: elle est composée de références renvoyant aux banques données décentralisées des diverses institutions utilisant le numéro de Registre national comme élément-clé. C'est pour faciliter l'accès à ces données qu'a été créé le « Datawarehouse marché du travail et protection sociale », qui renferme des données provenant des différentes institutions de sécurité sociale participantes. L'agrégation des données de ces différentes institutions permet de générer des séries statistiques sur mesure concernant les individus et leurs historiques socioéconomiques. Le DataWarehouse résulte d'une collaboration entre le Compte individuel multisectoriel (CIMIRe), Le Fonds des Accidents du Travail (FAT), le Fonds des maladies professionnelles (FMP), la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service public fédéral de programmation Intégration sociale (SPP IS), le Service des Pensions du Secteur public (SdPSP), l'Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI), l'Office

national d'Allocations familiales pour Travailleurs salariés (ONAFTS), l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de Sécurité sociale (ONSS), l'Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales (ONSSAPL), l'Office national de l'Emploi (ONEM), l'Office national des Pensions (ONP), ainsi que les agences régionales de l'emploi et de la formation (VDAB/FOREM/Actiris).

Le Datawarehouse renferme des informations relatives au marché du travail (salaires, employeur, cotisations de sécurité sociale, temps de travail (temps plein/temps partiel), chômage, etc.), des informations relatives aux retraites (allocations/cotisations, type de pension, date de départ en retraite, etc.), des informations relatives à la maladie/invalidité/incapacité de travail (allocations/cotisations, cause [maladie, accident de travail, maladie professionnelle], date de début et de fin [éventuelle], etc.), des informations relatives aux allocations familiales, des données personnelles (date de naissance, sexe, nationalité, etc.). Des informations à caractère socioéconomique complémentaires ont été demandées pour la totalité des 108 856 anciens demandeurs d'asile. Notons toutefois que pour beaucoup de (anciens) demandeurs d'asile, le Datawarehouse Marché du travail ne renferme que peu, voire pas, d'informations. Ceci explique pourquoi des catégories résiduelles telles que 'autre' et 'autres' constituent souvent la catégorie la plus importante dans l'analyse socioéconomique ultérieure.

3. UNE APPROCHE EN QUATRE PHASES

Les séries temporelles que l'on peut constituer à partir des bases de données officielles reflètent les changements de position au sein du système de sécurité sociale et sur le marché du travail. La réalité sociale change cependant, elle aussi. Les opportunités offertes par le marché du travail aux demandeurs d'asile avant et après la modification de la procédure d'asile de 2007 diffèrent du tout au tout. L'interprétation correcte des séries temporelles et des tendances implique la prise en compte du contexte social, économique, juridique et institutionnel, et les changements contextuels intervenus au fil des années étudiées doivent être documentés si l'on veut parvenir à une vision et à une compréhension complètes du mécanisme sous-jacent aux trajets d'intégration.

Le chapitre 1 est consacré à la description du contexte changeant. Les aspects suivants seront successivement abordés :

- 1. Les changements intervenus dans la législation (procédure de demande d'asile);
- 2. Les changements intervenus dans le contexte institutionnel (politique d'intégration citoyenne en Flandre, initiatives d'ONG visant les migrants nouvellement arrivés, implication croissante des CPAS);
- 3. Les changements intervenus sur le plan des circonstances du marché du travail (offre et demande, chômage, etc.);
- 4. Les changements intervenus sur le plan des règles du marché du travail (pénuries sur le marché du travail, règles d'accès, etc.).

L'analyse quantitative repose sur des données issues du Registre national reliées aux autres ensembles de données administratives. L'analyse comporte trois volets : (1) un volet descriptif, (2) un volet consacré à une analyse multivariée et (3) un volet longitudinal. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une description dans un chapitre séparé.

Le chapitre 2 décrit la population formée par l'ensemble des demandeurs d'asile (y compris ceux qui ont obtenu le statut de réfugié) ayant fait une demande d'asile entre 2001 et 2010 et résidant toujours en Belgique. La base de données utilisée reposait sur les éléments précités issus des registres officiels tenus en Belgique (Registre national et Banque-Carrefour de la Sécurité sociale). Une analyse uni- et bivariée illustre les changements de statut socioéconomique (sur le marché du travail, à charge de l'aide sociale, etc., par ex.). La totalité de la population a été prise en compte dans ce volet, indépendamment de variables telles que l'âge.

Le chapitre 3 apporte des réponses à une série de questions de recherche telles que l'identification des facteurs contribuant à l'intégration au sein du marché du travail (salarié, indépendant ou sans emploi). Ce chapitre se concentre exclusivement sur un seul segment de la population : les analyses n'ont pris en compte que les gens en âge de travailler. Après avoir nettoyé la base des données, nous sommes arrivés à un sous-ensemble de 71 768 individus âgés de 18 à 65 ans. Des techniques multivariées ont été mises en œuvre pour répondre aux questions de recherche, comme l'analyse de variance, l'analyse de correspondance et la régression logistique. Des comparaisons ont été réalisées entre l'intégration socioéconomique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire.

Le chapitre 4 étudie les carrières des réfugiés uniquement à l'aide de techniques multivariées (telles que l'appariement optimal (*optimal matching*) et – pour mettre en lumière certaines différences – la régression logistique). Aux fins de comparer des périodes d'activité similaires, la population a été limitée aux individus ayant obtenu le statut de réfugié entre 2003 et 2006. Ces données permettent d'obtenir un calendrier de l'emploi trimestriel associé à une période d'observation de quatre années pour l'ensemble des individus étudiés dans ce volet.

Ensemble 1: Demandeurs d'asile ayant introduit une demande d'asile entre 2001 et 2010 et étant toujours sur le territoire.

Ensemble 2: Demandeurs d'asiles en âge de travailler (population active)

108.856

71.768

4.869

Ensemble 3: Réfugiés ayant reçu

Figure 1. Présentation graphique de la population de recherche

I- Un contexte évolutif

• L'intégration au sein de la société belge et les carrières dans le système de sécurité sociale sont liées à la structure d'opportunités, modulée par le contexte institutionnel, la législation, ainsi que les perspectives socioéconomiques et les caractéristiques des demandeurs d'asile.

le statut entre 2003 et 2006.

- Les demandeurs d'asile sont des personnes qui revendiquent le statut de réfugié tel que le définissent la Convention de Genève de 1951, les directives européennes (Directive relative à la procédure d'asile, Directive Qualification, et Directive relative aux conditions d'accueil) et les lois nationales. La procédure d'octroi du statut de réfugié repose toutefois sur une législation nationale et supranationale. Plusieurs modifications législatives majeures sont venues modifier la procédure au fil du temps ainsi que pendant la période de recherche.
- La législation et la procédure d'acquisition du statut de réfugié ont été modifiées à plusieurs reprises pendant la période étudiée. Ces modifications concernaient la population de recherche à plusieurs égards :
 - Le statut de protection subsidiaire a été introduit dans la législation belge en 2006, au milieu de la période de recherche (2000-2010).
 - Les évolutions de la procédure d'asile et l'introduction du statut de protection subsidiaire ont eu des retombées directes sur la population de recherche.

- La réforme de 2007 a eu un impact direct sur la procédure et sur les possibilités offertes aux demandeurs d'asile de s'insérer sur le marché du travail. Ce dernier a été fermé aux demandeurs d'asile entre l'adoption de la nouvelle loi et le texte de 2009.
- La politique de régularisation suivie durant la période de recherche a eu un impact direct sur les demandeurs d'asile qui font l'objet de l'étude. La politique de LIFO adoptée (*Last In, First Out*) a eu pour effet de régulariser un grand nombre de demandeurs d'asile impliqués dans une longue procédure.
- L'accueil des nouveaux arrivants et leur intégration sont considérés comme des processus séparés. La résidence dans le pays et l'accueil des demandeurs d'asile sont des compétences fédérales. Fedasil est l'organisme fédéral en charge de l'accueil des demandeurs d'asile au cours de leur procédure. Depuis les réformes de l'État de 1988 et de 1993, les politiques d'intégration sont organisées au niveau régional (Flandre, Wallonie et Bruxelles). Les trois communautés linguistiques (française, germanophone, et flamande) ont également des responsabilités touchant aux politiques d'intégration.
- Les pouvoirs locaux, par le biais des Centres publics d'action sociale, sont des acteurs majeurs dans l'accueil des demandeurs d'asile. La législation relative au rôle des CPAS a évolué durant la période de recherche. La loi de 2007 a élargi le soutien à des mesures comprenant un soutien financier et un soutien matériel.
- Les différences entre régions sur le plan des situations socioéconomiques (ex. plus grand nombre d'offres d'emploi en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles) ont eu des retombées sur l'intégration au sein du marché du travail des demandeurs d'asile et des réfugiés.

II- Une analyse descriptive : la population étudiée

- La présente description a pris en compte l'ensemble des 108 856 individus apparus dans la base de données au cours de la période 2001-2010 et toujours présents durant le dernier trimestre de 2010.
- La population est relativement jeune (dans la vingtaine et la trentaine). On note également une frange importante d'enfants jeunes ou nouveau-nés.
- Plus d'un tiers (35 %) des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans en 2010) étaient nés en Belgique. La majeure partie de la population étudiée était originaire d'Europe de l'Est (29 %) et d'Afrique subsaharienne (29 %). Près d'un cinquième de la population de recherche était né dans une zone qui regroupe le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.
- Les hommes (57 %) étaient surreprésentés au sein de la population de recherche comparativement aux femmes (43 %). Cette situation est principalement imputable au grand nombre d'hommes célibataires au sein de la population étudiée.
- La composition de famille est inconnue pour une vaste partie de la population (37 %). Les célibataires forment, abstraction faite de la catégorie résiduelle 'autre', le sous-groupe le plus important (13,80 %), et sont suivis par les familles traditionnelles composées de couples mariés (11,32 %) avec enfants (11,90 %).
- Dès lors que l'on considère la population en fonction de l'année de demande, on constate clairement qu'en dépit de la présence de menues différences, tous les demandeurs d'une année donnée (formant une *cohorte*) semblent suivre les mêmes tendances socioéconomiques.
- La position sur le marché du travail de la population de recherche en âge de travailler évolue progressivement. Le tableau est plus ou moins égal pour toutes les cohortes, même si certains

grimpent les échelons plus vite que les autres. La part de la population de recherche ayant un travail – mesurée en fonction de l'année d'arrivée – varie de 0,63 % (après un an) à 37,36 % pour la cohorte de 2002 en 2010.

- La faible participation au marché du travail des personnes arrivées après 2007 est plus que probablement liée à la modification de la législation, qui a introduit des restrictions à l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile.
- La majeure partie de la population de recherche s'insère sur le marché du travail comme travailleur manuel (jusqu'à 94 %). Au fil du temps, toutefois, la part de « cols blancs » grimpe à 21 % des emplois rémunérés en 2010.
- Le nombre d'anciens demandeurs d'asile employés par une administration locale à la fin de la période de recherche était extrêmement limité : 27 personnes seulement étaient employées par une administration locale.
- Le temps joue apparemment un rôle majeur. Plus les (anciens) demandeurs d'asile sont en Belgique depuis longtemps, plus la probabilité de les voir apparaître sur le marché du travail (comme salarié ou chômeur) et de les voir s'extraire de la dépendance à l'assistance sociale est grande.

III- Analyse multivariée : facteurs influençant l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile et des réfugiés en Belgique

- L'analyse a pris en considération 71 768 personnes individuelles âgées de 18 à 65 ans.
- Dans l'analyse multivariée, la position au sein du système de sécurité sociale (salarié, chômeur, indépendant, aide sociale ou une catégorie résiduelle 'autre') était la variable dépendante. Les autres variables employées dans l'analyse étaient le sexe, l'âge, la situation familiale, le lieu de résidence, la région d'origine, le moment de la demande (ou l'année d'arrivée en Belgique) et le statut juridique.
- La population de recherche toujours présente dans le pays en 2010 est hétérogène : régions d'origine différentes, positions en termes de situations familiales différentes, âges différents, statuts juridiques différents, régions de résidence différentes et positions au sein du système de sécurité sociale différentes.
- Un quart de la population étudiée est salariée à la fin de la période étudiée (24,95 %). Un autre quart (24,62 %) perçoit des allocations d'aide sociale. Seule une petite partie apparaît dans les statistiques du chômage (5,75 %) et une proportion encore plus faible de la population travaille sous un statut d'indépendant (1,48 %).
- Le principal sous-groupe au sein de la population étudiée (43,21 %) est constitué d'un groupe pour lequel aucune information spécifique ne figure dans la base de données, où ils sont étiquetés comme 'autres'.
- Le temps passé dans le pays est une variable importante. Cette donnée est corrélée avec la position dans le système de sécurité sociale et définit la catégorie de la population de recherche à laquelle l'individu appartient. Parfois, néanmoins, la base de données présente des lacunes en matière d'informations et le statut juridique est inconnu au début du séjour chez un faible nombre de personnes.
- Trois 'profils' ou regroupements peuvent également être mis en évidence à l'issue d'une analyse de correspondance : un lié au marché du travail, un lié à l'aide sociale et un regroupement

indéfini. Ces regroupements sont associés aux effets bruts des variables utilisées (sexe, région de résidence, région d'origine, années dans le pays et statut) sur la variable de référence statut socioéconomique.

- Plus d'hommes, plus de personnes vivant en Flandre, plus de résidents issus de pays pauvres (faible indice de développement humain) et plus de personnes vivant depuis plus de 7 ans dans le pays se retrouvent dans regroupement 'marché du travail'.
- Le regroupement 'aide sociale' est formé par des gens qui vivent, en termes relatifs, davantage en Wallonie, de sexe féminin, et originaires d'un pays à indice de développement humain moyen. Les personnes présentes dans ce regroupement tendent à avoir vécu en Belgique moins longtemps que celles qui constituent le regroupement 'marché du travail'.
- Le regroupement 'indéfini' est constitué par la catégorie de sécurité sociale résiduelle 'autre', les catégories juridiques 'indéfini' et 'refusé' ainsi que les personnes issues de pays à indice de développement humain élevé.
- Enfin, des modèles de régression logistique ont été mis en œuvre afin d'identifier les variables qui contribuent aux probabilités d'être salarié, chômeur ou dépendant de l'aide sociale. Le statut de salarié, la dépendance à l'aide sociale et au chômage ont donc été utilisés comme variables dépendantes. Nous avons utilisé l'âge, le sexe, la composition de famille, le statut juridique, la région d'origine, le lieu de résidence et la période d'arrivée comme variables explicatives ou prédictives. Les effets de l'analyse de régression logistique sont des effets nets.
- Le groupe d'âge des personnes âgées de 26 à 40 ans a comparativement aux personnes plus jeunes et plus âgées plus de probabilités d'être présent sur le marché du travail, comme salarié ou comme chômeur. L'observation de la dépendance à l'aide sociale conduit au constat inverse : les groupes de (anciens) demandeurs d'asile âgés de 41 ans ou plus et de moins de 26 ans ont plus de probabilités de dépendre de l'aide sociale.
- Le sexe a un effet similaire. Hommes et femmes n'ont pas la même probabilité d'être présents sur le marché du travail : pour une femme, près de deux hommes travaillent ou sont chômeurs. La dépendance à l'aide sociale est moins biaisée, mais les femmes présentent là encore une probabilité supérieure de 13 % de dépendre de l'aide sociale.
- La situation familiale des (anciens) demandeurs d'asile joue un rôle crucial. Les personnes qui vivent en famille (en couple ou comme parents avec enfants) travaillent plus souvent que les célibataires et sont moins souvent au chômage. Les parents isolés, toutefois, ont 17 % de chances en plus d'être chômeurs que les célibataires et 20 % de chances en moins d'être salariés. La probabilité de dépendre de l'aide sociale pour les parents isolés est près de deux fois plus élevée que chez les célibataires. Les personnes qui vivent en famille (en couple et surtout comme parents avec enfants) dépendent à raison de 57 % à 67 % moins de l'aide sociale que les célibataires. Pour un (ancien) demandeur d'asile vivant en famille (partenaire et enfants) dépendant de l'aide sociale, on compte près de 6 parents isolés qui en dépendent.
- Le constat le plus frappant en rapport avec la région d'origine est que les citoyens provenant de pays plutôt pauvres (surtout africains) ont tendance à être plus souvent présents sur le marché du travail (salarié ou chômeur) que les Européens de l'Est. La probabilité de relever la présence d'un Africain salarié est près de 2,5 fois plus élevée que celle de trouver un Européen de l'Est chez les (anciens) demandeurs d'asile salariés.
- Comme déjà observé dans le volet descriptif, un facteur déterminant réside dans la durée de présence dans le pays. Plus ils sont en Belgique depuis déjà longtemps, plus les chances des gens

- d'être présents sur le marché du travail (comme salariés et certainement comme chômeurs) sont élevées et moins ils risquent d'être à charge de l'aide sociale
- La région de résidence joue un rôle moins significatif en rapport avec le chômage : comparativement à la Wallonie, la probabilité d'être chômeur est de 11 % supérieure à Bruxelles et de 8 % supérieure en Flandre. Les différences majeures sur le plan régional sont liées à l'emploi et à la dépendance sociale. La probabilité de trouver une personne au travail en Flandre est quasi double par rapport à la Wallonie, et comparativement à cette dernière, cette probabilité est de 7 % supérieure à Bruxelles. La dépendance à l'aide sociale forme presque un miroir de la situation en matière d'emploi. Pour une personne dépendant de l'aide sociale en Flandre, on en trouve 1,6 en Wallonie. La probabilité qu'un (ancien) demandeur d'asile dépende de l'aide sociale à Bruxelles est de 3,5 % inférieure à celle relevée pour la Wallonie.
- Un constat, final, mais évident, est lié au statut juridique des (anciens) demandeurs d'asile. Le statut de réfugié est le statut 'final' à l'issue de la procédure de demande. Les réfugiés disposent de l'ensemble des droits civils et politiques. On pourrait formuler l'hypothèse que la probabilité de les voir présents sur le marché du travail est nettement plus élevée que la probabilité associée à une personne bénéficiant d'un statut moins favorable. Ceci est en partie vrai. La probabilité d'avoir un emploi chez les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire est supérieure de 7 % par rapport aux réfugiés et la probabilité de rencontrer une personne étiquetée comme 'refusée' sur le marché du travail est de 18 % inférieure. Néanmoins, la catégorie résiduelle 'autre' a 9 % de chances en plus d'avoir un emploi que la catégorie 'réfugié'. Les autres catégories ('en cours', 'indéterminé' et 'inconnu') n'ont respectivement que 7 %, 4 % et 2 % de chances en moins d'avoir un emploi. Les réfugiés tendent à apparaître plus souvent dans les statistiques du chômage que toutes les autres catégories juridiques employées dans l'analyse. Il en va également ainsi (exception faite des personnes bénéficiant du statut de protection subsidiaire) pour les statistiques liées à l'aide sociale. Les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire ont 53 % de chances en plus de percevoir des allocations d'aide sociale que les réfugiés. Toutes les autres catégories sont moins enclines à dépendre de l'aide sociale (de 4 % en moins pour les 'indéterminés' à 46 % en moins pour la catégorie résiduelle 'autre').

IV- Analyse longitudinale: Typologie des carrières socioéconomiques des réfugiés

Jusqu'ici, les analyses portant sur l'intégration socioéconomique des réfugiés ont été réalisées à partir d'un point de vue statique et n'offraient donc qu'une photographie du processus à un moment donné. Pourtant, le projet CAREERS va au-delà de ce type de procédure, en ayant recours au concept de « carrières migratoires » (Martiniello et Rea 2014).

Dans cette approche, l'intégration est analysée à travers des données longitudinales permettant une image dynamique qui reflète les modèles de mobilité. Autrement dit, cette recherche se fonde sur les carrières et décrit l'évolution des positions des réfugiés au sein du marché du travail. L'objectif de ce volet consiste à classifier les expériences par la compréhension d'une séquence complète d'événements, et non simplement à partir d'éléments partiels, comme cela se fait classiquement dans la plupart des analyses. Par conséquence, les questions de recherche sont les suivantes :

Observe-t-on des carrières socioéconomiques types parmi les réfugiés reconnus en Belgique ?

- ➤ Quel est l'impact des caractéristiques individuelles sur le type de carrières socioéconomiques des réfugiés reconnus ?
- Quel est l'impact des contextes institutionnels et économiques sur le type de carrières socioéconomiques des réfugiés reconnus ?

Dans le but de classifier l'expérience de l'intégration sur le marché du travail, la première étape est de vérifier si des carrières typiques peuvent être mises en évidence. Cette étape permettrait de **produire une classification des carrières d'insertion** sous forme d'idéal-type. Avec la seconde étape, nous voudrions savoir si ces carrières typiques sont caractérisées par un certain profil sociodémographiques ou se situent dans un certain contexte institutionnel ou économique.

Dans cette section, contrairement aux chapitres précédents, nous avons retenu uniquement les réfugiés reconnus pour des raisons de comparabilité, car les personnes bénéficiant du statut de réfugié ont accès à un plus large éventail de droits (accès au marché du travail, revenu d'intégration sociale, logement social, formation, naturalisation, etc.) que les personnes qui sont toujours en cours de procédure d'asile. En effet, pour analyser les carrières professionnelles, il est essentiel d'avoir un point de départ similaire qui nous permette de comparer des variables indépendantes, ce qui est le cas pour les réfugiés dès lors qu'ils ont obtenu le statut de réfugié.

La présente section comprend quatre parties. La première partie concerne la méthodologie utilisée pour analyser les carrières d'insertion socioéconomique, à savoir l'analyse séquentielle, ainsi que la définition de la population et la période sur laquelle nous travaillons. Dans la deuxième partie, nous abordons brièvement les caractéristiques sociodémographiques de la population sélectionnée. La troisième décrit l'ensemble des carrières socioéconomiques observées au sein la population sélectionnée. Finalement, la quatrième partie présente les résultats de l'analyse séquentielle permettant de construire des typologies de trajectoires d'intégration sur base des variables existantes. Cette partie nous permet de répondre aux questions de recherche et évalue l'impact des différents facteurs individuels et contextuels sur les trajectoires d'intégration au sein du marché du travail par le biais de régressions logistiques multivariées.

Population et méthodologie

Une carrière se définit comme une succession de différentes positions sur le marché du travail. Comme évoqué précédemment, dans le projet CAREERS, les codes nomenclature sont issus du Datawarehouse de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS), et permet de déterminer aisément la position socioéconomique d'un individu le dernier jour de chaque trimestre. Afin d'analyser les carrières, cinq catégories principales ont été identifiées: (1) salarié, (2) indépendant, (3) chômeur bénéficiant d'allocations, (4) aide sociale (5) et « autre » (dont le statut « inconnu »)². Nous avons limité la subdivision de la position socioéconomique à ces cinq catégories pour des raisons d'ordre méthodologique : dans l'analyse séquentielle, plus il y a de catégories, plus le nombre de carrières pouvant être distinguées les unes des autres est élevé, et plus la probabilité de parvenir à une typologie significative des carrières est faible (Robette 2011).

² L'énorme majorité des personnes titulaires de ce statut n'avaient aucun revenu légal et nous pensons que cette catégorie comprend essentiellement des femmes ou hommes au foyer.

Compte tenu de diverses limites méthodologiques liées aux données et aux méthodes statistiques utilisées, les analyses qui suivent prennent en considération 4 869 personnes ayant obtenu un statut de réfugié entre 2003 et 2006. Les données permettent d'établir un calendrier de l'historique en matière d'emploi sur base trimestrielle pour une période d'observation de quatre années.

Caractéristiques sociodémographiques

- La majorité de la population était âgée de 18 à 30 ans au moment de l'obtention du statut de réfugié.
- Les hommes (55%) sont surreprésentés par rapport aux femmes (45 %).
- L'éventail de nationalités était très large, avec plus de 70 nationalités, la majorité de la population provenant des pays du Caucase (et particulièrement de Russie), mais aussi des pays de l'Afrique subsaharienne (Rwanda, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et Burundi).
- Une distinction genrée fait apparaître que certaines de ces migrations sont davantage le fait de femmes que d'hommes. Ceci vaut particulièrement pour les femmes originaires de certains pays africains, dont le Rwanda, le Congo, la Guinée et le Burundi.
- En ce qui concerne la situation familiale, les hommes sont surreprésentés dans la catégorie des célibataires; les femmes, à l'inverse, sont surreprésentées dans la catégorie des parents isolés.
 Les familles traditionnelles composées de couples mariés avec enfants (la catégorie « parents ») forment un autre sous-groupe important tant chez les hommes que chez les femmes.
- Les caractéristiques de la population sélectionnée (n = 4 869) diffèrent légèrement de celles de l'ensemble des réfugiés ayant acquis leur statut entre 2001 et 2010 (n = 16 524) pour la plupart des variables (sexe, âge, situation familiale, région). La principale différence est liée à la nationalité d'origine. La population sélectionnée inclut comparativement à l'ensemble des réfugiés reconnus dans la recherche une surreprésentation des nationalités d'Europe de l'Est et de la zone caucasienne, ainsi qu'une sous-représentation des réfugiés issus du Moyen-Orient.

Aperçu général des carrières

Comme expliqué précédemment, les carrières se distinguent selon cinq statuts socioéconomiques (salarié, chômeur, indépendant, aide sociale et autre) sur une période de quatre ans (seize trimestres). Au moment de la reconnaissance de leur statut, 57 % de l'ensemble des réfugiés sont bénéficiaires d'un revenu social. Cette proportion diminue au profit des personnes actives sur le marché du travail.

Alors qu'au moment de la reconnaissance de leur statut, 19 % des personnes sont actives (salariés, indépendants ou chômeurs), c'est le cas pour 55 % des personnes quatre ans plus tard. L'intégration au sein du marché du travail s'améliore avec le temps. Aussi, un certain nombre de réfugiés figure dans la catégorie hétérogène « autre », démontrant que les réfugiés passent du temps dans des situations autres que celle d'un travail, du chômage, ou de l'aide sociale. Cette catégorie « autre » (probablement essentiellement constituée de femmes ou hommes au foyer) est relativement stable sur la durée.

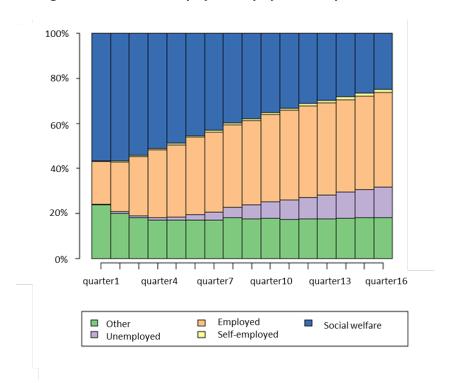


Figure 2. Distribution des profils socioprofessionnels par trimestre

Typologie des carrières

L'élaboration d'une typologie des carrières socioéconomiques des réfugiés repose sur une analyse séquentielle avec appariement optimal (*optimal matching*) et analyse de clusters.

En prenant en compte la période avant et après obtention du statut de réfugié, nous sommes parvenus à une typologie de quatre carrières d'intégration socioéconomique: carrières active (cluster 1) ; carrière devenant progressivement active (cluster 2) ; carrière de dépendance sociale (cluster 3) ; et carrière du statut « autre » (cluster 4).

Tableau 1. Séquences relatives aux carrières socioéconomiques selon l'appartenance à un cluster

Cluster		Fréquences	Proportion de femmes	Nombre moyen d'années de la procédure d'asile
1	Carrière active	34 %	34.5 %	2.3 ans
2	Carrière progressivement active : revenu social au début et emploi à la fin	29 %	35 %	1.8 an
3	Carrière de dépendance sociale	25 %	55 %	1.8 an
4	Carrière du statut « autre »	12 %	73.5 %	1.9 an
	Total	4869	45 %	2.0 ans

Description des carrières

Le premier type de carrière identifie les personnes qui ont eu une carrière quasi entièrement active sur le marché du travail (salariés, indépendants ou chômeurs). Il reprend 34 % de la population des réfugiés et est le plus important des quatre. Bien que pour certains réfugiés, le début de la carrière est caractérisé pour certains par le statut « autre », ces personnes restent en moyenne actives à raison de 79 % de leur carrière. La dépendance à l'aide sociale est presque totalement absente de leur carrière. D'autre part, ce profil se caractérise également par une augmentation au fil du temps de la proportion de chômeurs. Etant donné que l'on considère que la perception d'allocations de chômage est un statut actif sur le marché du travail (étant donné qu'il faut avoir travaillé pour percevoir une allocation de chômage), on constate qu'une minorité de gens ayant un emploi rémunéré ne le conservaient pas. En effet, en moyenne, sur les quatre derniers trimestres, 12 % des gens présentant ce type de carrières sont chômeurs.

Le deuxième type de carrière, qui reprend 29 % de la population, est caractérisé par une carrière d'insertion active sur le marché de l'emploi après avoir obtenu le statut de réfugié, qui semble être un catalyseur de l'emploi. Les personnes appartenant à ce type de carrière ont essentiellement débuté leurs carrières par l'aide sociale puis, avec le temps, la proportion de travailleurs parmi eux a augmenté. Alors qu'au début de leurs carrières, 76 % percevaient une aide sociale et 10 % étaient des travailleurs actifs, quatre ans plus tard, la proportion de personnes dépendant de l'aide sociale n'est plus que de 5 %, et 90 % sont des travailleurs actifs. Ce profil se caractérise également par une augmentation de la proportion de chômeurs.

Le troisième type de carrière inclut les personnes inactives sur le marché du travail, soit avant soit après l'obtention du statut de réfugié, et se caractérise par une dépendance quasi totale à l'aide sociale. En moyenne, les réfugiés présents dans ce type de carrière ont dépendu de l'aide sociale pendant 89 % de leur carrière observée. Ce type de carrières est suivi par 25 % de la population sélectionnée.

Le quatrième type de carrière est une sorte de catégorie résiduelle (carrière du statut « autre ») et inclut les réfugiés qui ne sont ni actifs sur le marché du travail, ni dépendants de l'aide sociale. Ce type de carrière est caractérisé quasi-uniquement par un statut « autre ». En moyenne, les réfugiés présents dans ce cluster ont eu ce statut pendant 82 % de leur carrière. Il est possible que certaines personnes aient perçu des allocations d'aide sociale pendant certaines parties de leur carrière.

Description du profil

La différentiation entre ces carrières est fortement tributaire des *caractéristiques individuelles* et du contexte institutionnel belge.

Tout d'abord, les femmes présentent une plus forte probabilité que les hommes de présenter une carrière inactive sur le marché du travail (clusters 3 et 4). Ce résultat correspond également à la différence en termes de taux d'activité que l'on observe entre hommes et femmes sur le marché du travail pour les Belges et les autres étrangers. D'autre part, les hommes présentent une plus forte probabilité que les femmes d'avoir une carrière active (cluster 1) et de connaître une carrière progressivement active au sein du marché du travail (cluster 2).

L'âge a également un impact sur les carrières « actives » (cluster 1) et de « dépendance sociale » (cluster 3) : la probabilité de présenter une carrière active augmente jusqu'à un certain âge avant de diminuer jusqu'à la retraite (relation curvilinéaire) ; de même, la probabilité d'avoir une carrière de dépendance sociale diminue avec l'âge et augmente jusqu'à la retraite.

La situation familiale des femmes influence fortement leur type de carrière, ce qui est principalement dû au fait qu'il y a très peu d'hommes célibataires avec enfants parmi les réfugiés étudiés. Cette interprétation est renforcée par le fait que les femmes célibataires sont beaucoup moins susceptibles d'avoir une carrière totalement active sur le marché du travail que les femmes en couple. Par contre, une fois le statut de réfugié reconnu, les femmes célibataires sont plus susceptibles d'avoir une carrière progressivement active sur le marché du travail : la stabilisation de leur statut juridique faciliterait donc leur intégration active. Les femmes célibataires avec enfants occupent la plus mauvaise position. Elles sont plus susceptibles de bénéficier l'aide sociale tout au long de leur carrière que les femmes en couple avec ou sans enfants et que les femmes célibataires sans enfants.

En ce qui concerne la *nationalité d'origine*, les réfugiés issus de pays d'Afrique subsaharienne présentent une plus forte probabilité de connaître une carrière active (cluster 1) que ceux qui sont issus d'Europe de l'Est, du Caucase et du Moyen-Orient, ainsi que d'avoir une carrière progressivement active (cluster 2) sur le marché du travail comparativement aux réfugiés d'Europe centrale.

Les résultats concernant l'acquisition de la nationalité durant la carrière observée sont plus partagés. D'une part, posséder la nationalité belge n'est pas significativement lié à une carrière active. Pour ces réfugiés actifs sur le marché du travail, l'acquisition de la nationalité n'offrirait pas d'opportunités supplémentaires, eu égard au fait que d'autres facteurs tels que le fait d'avoir travaillé durant la procédure d'asile expliquent la présence de ce type de carrières. D'autre part, l'acquisition de la nationalité belge est un facteur important associé aux autres types de carrières et interagit avec le sexe : le fait de posséder la nationalité belge est positivement associé à une carrière d'insertion progressive au sein du marché du travail chez les hommes (cluster 2), mais est négativement associé à une carrière de dépendance sociale chez les hommes (cluster 3) et à une carrière du statut « autre» chez les femmes (cluster 4). L'interprétation de ces résultats est que l'acquisition de la nationalité belge pourrait favoriser l'insertion progressive sur le marché du travail et réduire les chances d'avoir une carrière inactive, étant donné que l'acquisition de la nationalité serait à la fois une source de

stabilité pour les employeurs et un élément supprimant certains obstacles à l'accès au marché du travail.

La durée de la procédure d'asile, qui comme nous l'avons décrit dans ce chapitre, équivaut dans nos analyses au nombre d'années passées en Belgique, affecte le type de carrières. En effet, le fait d'être resté longtemps en Belgique augmente la probabilité d'avoir une carrière active (cluster 1) comparativement à un séjour relativement court. À l'inverse, un séjour de durée réduite en Belgique augmente les chances d'avoir une carrière progressivement active (cluster 2) et une carrière de dépendance sociale (cluster 3) par rapport à un séjour plus long.

Les résultats mettent également en avant l'importance d'avoir travaillé durant la procédure d'asile pour expliquer la carrière des réfugiés. Plus précisément, ils démontrent qu'avoir travaillé durant la procédure d'asile a un impact positif sur le fait d'avoir une carrière active (cluster 1), alors que cette relation était inversée pour les trois autres clusters. Une analyse plus approfondie démontre qu'il existe une relation entre le fait de travailler durant la procédure d'asile et la durée de la procédure. Considérant que la durée de la procédure d'asile équivaux au nombre d'années passées en Belgique pour la population sélectionnée, nous interprétons ce résultat comme suit : plus une personne a vécu longtemps en Belgique, plus grande sont les chances de trouver un emploi au cours de sa procédure d'asile, plus elle est susceptible d'avoir une carrière active sur le marché du travail après s'être vu accorder le statut de réfugié.

Le contexte influence également le type de carrières des réfugiés reconnus. Le contexte économique en Flandre, où le taux de chômage est plus faible que dans les deux autres régions, offrirait de meilleures perspectives d'emploi, ce qui améliorerait les chances des réfugiés sur le marché du travail. Nous pouvons également présumer que l'inburgering (le parcours d'intégration civique des immigrés) en Flandre contribue, d'une part, à l'amélioration des compétences linguistiques grâce à des cours de langue et, d'autre part, au développement de compétences utiles dans la recherche d'un emploi grâce à l'encadrement et à la promotion des contacts avec les institutions belges et flamandes. Mais l'impact du contexte est spécialement important pour les femmes. Ceci confirme la situation particulièrement sensible des réfugiées et demandeuses d'asile, qui doivent faire face à des difficultés à se faire une place sur le marché du travail.

Même si les réfugiés continuent de rencontrer des difficultés importantes après avoir reçu leur statut (trouver un logement décent, trouver un travail, suivre une formation technique, apprendre les langues), ils accèdent petit à petit au marché du travail. En effet, après quatre ans, le taux d'emploi des réfugiés augmente de manière nette. Toutefois, certains profils, comme les mères célibataires, continuent de dépendre de l'aide sociale. Néanmoins, avec le temps, cette population acquiert de meilleures qualifications, telles qu'une meilleure maîtrise linguistique et une meilleure connaissance de l'organisation institutionnelle, ainsi qu'une plus grande aptitude à mobiliser ses (nouveaux) réseaux sociaux.

Principales conclusions et recommandations politiques

La migration est un phénomène global et de nombreux pays sont en proie à d'importantes difficultés pour y faire face. La procédure d'asile, qui repose sur la Convention de 1951, constitue une des passerelles d'accès à l'UE. Bien que l'asile et l'immigration aient été transférés, dans le cadre du

Traité d'Amsterdam, du « troisième pilier » – où les décisions se prennent à l'unanimité des États membres par un processus d'adoption intergouvernementale – vers le « premier pilier » – où les institutions de l'UE jouent un rôle plus important –, les règles, législations et pratiques divergent partout en Europe. La situation du marché du travail n'est pas identique dans les différents pays de l'UE et même si certains pays ont des régimes de sécurité sociale analogues, la pratique au jour le jour varie selon les pays de l'UE. Certains États membres attirent relativement plus de migrants économiques ; d'autres attirent moins de migrants économiques et relativement plus de demandeurs d'asile (comme la Belgique).

L'objectif du présent projet de recherche consistait à étudier l'évolution de la position socioéconomique des personnes effectuant une demande d'asile en Belgique au cours de la période 2001-2010 et résidant toujours dans le pays à la fin de la période de recherche. L'étude compare l'intégration sur le marché du travail des demandeurs d'asile en cours de procédure avec celle des personnes qui se sont vu accorder le statut de réfugié, et vise à identifier les facteurs favorisant et entravant l'intégration socioéconomique de ces populations.

En résumé, l'analyse des 'carrières' des demandeurs d'asile et réfugiés vers le travail en Belgique met en évidence la même diversité notable en termes de position sur le marché du travail des différents groupes d'immigrés que celle que l'on peut noter en Europe et, par extension, dans les pays de l'OCDE (OCDE 2009). Partout en Europe, la réussite des immigrés sur le marché du travail tend à être inférieure à celle des citoyens natifs, et ce davantage même en Belgique que dans les autres pays de l'OCDE. Aucun aspect ne semble être responsable à lui seul de la situation : de nombreux facteurs interviennent dans le processus d'intégration au sein du marché du travail et aucune mesure politique unique ne peut à elle seule offrir la clé du succès. Cette étude révèle toutefois certains facteurs clés de l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile et réfugiés.

Le temps joue un rôle crucial et contribue grandement au changement de la position socioéconomique des nouveaux immigrés. Les analyses statistiques de différents types (descriptive, multivariée et longitudinale) mises en œuvre pour étudier les différentes (sous-) populations de la base de données sont mutuellement cohérentes et cohérentes avec d'autres études, telles que l'étude réalisée par Caritas International (2014) sur un échantillon de réfugiés en Belgique. Plus une personne est présente depuis longtemps dans le pays, plus elle a de chances de trouver un travail et de cesser d'être dépendante de l'aide sociale. Plus de 'temps' implique par ailleurs que les demandeurs d'asile (et réfugiés) peuvent mieux s'adapter à leur nouvel environnement et aux circonstances. Il faut du temps pour apprendre des choses concernant le pays et le marché du travail. Le temps implique la possibilité que le statut de réfugié ou un statut de protection subsidiaire ait été accordé, ce qui offre un sentiment de sécurité et améliore les droits sociaux. Le temps est également synonyme de possibilité d'apprendre la langue locale et de créer et développer un lien social.

Le fait de trouver rapidement un travail, d'être présent sur le marché du travail à un stade précoce, stimule apparemment la participation au marché du travail future. Après une décennie de présence dans le pays, une part constamment croissante de la population de recherche trouve un travail et un nombre croissant de personnes cesse de dépendre de l'aide sociale. Néanmoins, tous les nouveaux migrants restent extrêmement vulnérables. La recherche suggère qu'ils continuent d'éprouver des difficultés à trouver un logement décent, à trouver un travail, à trouver un travail correspondant à

leurs qualifications, à suivre une formation technique, à apprendre les langues, à faire reconnaître leur diplôme, etc. (OCDE 2009).

Tous les groupes ne sont néanmoins pas confrontés aux mêmes problèmes. Le sexe et la situation familiale sont des facteurs à prendre en compte. Les personnes qui vivent en famille s'en sortent manifestement mieux que les célibataires, mais les familles monoparentales (ayant majoritairement des femmes comme chef de famille) s'en sortent assurément plus mal. Elles dépendent plus des allocations d'aide sociale que les autres groupes et ont plus de difficultés à trouver la voie les menant vers le marché du travail.

Un résultat surprenant résidait dans le fait que les demandeurs d'asile et les réfugiés issus de *pays africains pauvres* ont de meilleures chances de trouver un travail. Identifier la raison du fait qu'ils ont une plus grande probabilité d'insertion professionnelle que les anciens résidents des Balkans ou d'Asie centrale est difficile. Certaines hypothèses peuvent être formulées. La langue, par exemple, peut jouer un rôle. Beaucoup d'Africains parlent le français (ou l'anglais) et se trouvent dans une situation avantageuse, du fait probablement de leurs aptitudes en matière de communication. La présence de longue date d'une communauté africaine en Belgique peut également contribuer à fournir une explication. Le réseau social peut s'avérer bénéfique dans la recherche d'un emploi. Il convient toutefois de ne pas en surestimer l'importance. Le taux de chômage de la communauté africaine en Belgique est en général assez élevé. Les probabilités calculées précédemment ne nous fournissent pas d'informations au sujet de la qualité de l'emploi, ni du niveau de celui-ci. Il se peut que – comme c'est le cas en France (Simon et Steichen 2014) – beaucoup d'Africains soient surqualifiés.

Une autre observation frappante réside dans le fait étonnant que le *statut juridique* des anciens demandeurs d'asile ne soit pas plus à l'origine de différenciations. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les personnes qui ont été reconnues comme réfugiés ne bénéficiaient pas de chances significativement plus élevées sur le marché du travail que les autres statuts parmi la population de recherche. Certains travaux mettent en avant le fait que les demandeurs d'asile occupent davantage des postes « sales, dangereux et dévalorisants ». Lorsque les demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié, ils se mettent à la recherche d'un emploi en rapport avec leurs qualifications. Un processus similaire était observé dans l'étude *Before and After* (Marx et al. 2008) concernant la situation de migrants après qu'ils eurent obtenu une régularisation de leur titre de séjour.

Les différences régionales qui existent entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie se reflètent dans la population de recherche, mais les différences au sein de la population de recherche sont plus importantes que celles que l'on observe au sein de la population générale.

Le chemin menant au marché du travail est long et sinueux pour la population étudiée. Les (anciens) demandeurs d'asile s'y intègrent petit à petit. L'image que l'on peut en dépeindre est celle d'une dynamique d'intégration lente, mais progressive. La population est assez hétérogène, autant en termes de caractéristiques qu'en termes de carrières. Toutefois, il est possible – sur la base des observations formulées ci-dessus et de la littérature utilisée dans ce projet – de formuler des recommandations susceptibles de contribuer à affiner la politique en la matière :

1. L'impact de *l'âge* et du *sexe* sur les chances d'insertion au sein du marché du travail dans la population de recherche semble être similaire à l'impact de l'âge et du sexe au sein de la population globale.

Il semble donc raisonnable que cette question soit traitée par le biais d'une politique inclusive consolidée par des mesures d'accompagnement. La position extrêmement vulnérable des parents célibataires (féminins) justifie toutefois également une approche ciblée. Les parents célibataires peuvent être un groupe cible prioritaire en matière d'accueil et de politiques d'intégration aux niveaux fédéral, régional et local. Les mères immigrées inactives peuvent être activées en coordination avec les structures d'accueil des enfants.

2. Le *temps* joue un rôle important. Plus la durée de séjour d'un (ancien) demandeur d'asile dans le pays est longue, meilleures sont ses chances de trouver une place sur le marché du travail et de ne plus être à charge de l'aide sociale. Les gens s'adaptent au pays, ils apprennent à connaître les possibilités, leurs droits, les règlements, etc.

On ne peut influer sur le temps, mais on peut agir sur le processus d'adaptation. Une intégration rapide au sein du marché du travail semble revêtir une importance extrême. La question demeure toutefois de savoir combien il conviendrait d'investir dans des politiques d'intégration en cours de procédure de demande d'asile pour les personnes qui se verront plus que probablement refuser le droit de rester dans le pays.

3. Une intégration rapide au sein du marché du travail semble être avantageuse. Si l'on veut améliorer l'intégration professionnelle des réfugiés, il convient que les gens aient accès au marché du travail pendant la procédure d'asile. Ceci implique le développement d'une série de politiques adaptées à différents niveaux et dans différents domaines. On peut attribuer à la maîtrise linguistique un rôle clé. Certaines des suggestions formulées dans l'étude de l'OCDE The Labour Market Integration of Immigrants and their children (2009) peuvent être soutenues sur la base des constats explicites et implicites renfermés dans cette étude.

Lier la formation linguistique à l'expérience professionnelle précoce. Les partenaires sociaux et les employeurs peuvent être impliqués dans ce processus.

Cibler les schémas de subventions salariales sur les immigrés et promouvoir l'emploi des immigrés dans les services publics. Veiller à l'organisation d'un suivi afin d'éviter la concentration dans des schémas de non-emploi à la fin de l'emploi subventionné.

Promouvoir l'emploi intérimaire et les agences de placement comme tremplin vers un emploi plus stable pour les immigrés

4. Une autre observation réside dans le constat de *différences régionales* notables. Les politiques d'accueil et d'organisation du marché du travail varient, tout comme les conditions de celui-ci.

Même si nous ne sommes pas à même d'évaluer l'impact des politiques d'intégration régionales, il est nécessaire de mettre au point des politiques d'accompagnement au cours de la procédure et, plus encore, une fois que le statut de réfugié a été accordé, d'assister les gens dans leur carrières d'intégration.

On pourrait suggérer qu'en dépit des initiatives existantes, il convient d'investir davantage dans l'intégration sociale des personnes qui ont reçu leur statut de réfugié (suivi, conseil), comme le demandent certaines ONG. Les réfugiés doivent former un groupe-cible spécifique et prioritaire dans les politiques d'intégration, la formation technique et les activités de soutien à l'emploi.

5. Un point noir notable dans la recherche réside dans *l'absence de données relatives au niveau d'instruction ou d'expérience professionnelle disponibles*. Le niveau d'instruction est une variable importante sur le plan des chances de s'insérer sur le marché du travail. La recherche ne disposait d'aucune donnée à cet égard, mais il est clair que même pour les personnes diplômées, l'insertion au sein du marché de l'emploi n'est que trop souvent freinée par le manque de reconnaissance.

Le développement et/ou l'utilisation d'un instrument standardisé d'évaluation des qualifications et compétences des migrants récents profiteraient à la mise au point d'une politique d'intégration rapide au marché du travail.

Améliorer la transparence en matière d'évaluation et de reconnaissance des qualifications et aptitudes étrangères. Une reconnaissance systématique du diplôme obtenu dans le pays d'origine est particulièrement importante pour les réfugiés, comme le relèvent de nombreuses ONG (Caritas International 2014). Ceci permet de faire meilleur usage des compétences des migrants et débouche sur une situation de gagnant-gagnant.

Améliorer l'accréditation de la formation antérieure.

6. Les bases de données administratives ne permettent pas de savoir dans quelle mesure des migrants récents sont surqualifiés et occupent des emplois « sales, dangereux et dévalorisants ».

Une recherche qualitative plus poussée est nécessaire pour obtenir une meilleure idée de la raison pour laquelle certains groupes sont plus enclins à s'insérer au sein du marché du travail.

7. Concernant la collecte de données relatives aux demandeurs d'asile, le Registre national pourrait améliorer l'enregistrement des données.

BIBLIOGRAPHIE

Bevelander, Pieter. 2011. "The employment integration of resettled refugees, asylum claimants, and family reunion migrants in Sweden". *Refugee Survey Quarterly* 30(1): 22-43.

Bloch, Alice. 2007. "Refugees in the UK labour market: The conflict between economic integration and policy-led labour market restriction". *Journal of Social Policy* 37: 21-36.

Caritas international. 2014. *Réfugié ch. Travail. Résultats d'une enquête sur la formation et l'emploi menée auprès des réfugiés*. Bruxelles : Caritas International. http://www.caritas-int.be/files/refugie ch. travail.pdf

Martiniello, Marco, Rea, Andrea, Timmerman, Christiane, and Johan Wets (eds.) 2010. Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique/Nieuwe migraties en nieuwe migranten in België. Gent: Academia Press.

Martiniello Marco and Andrea Rea. 2014. "The concept of migratory careers: Elements for a new theoretical perspective of contemporary human mobility". *Current Sociology* 62: 1079-1096.

Marx, Ive, Rea, Andrea, Verbist, Gerlinde, Godin, Marie and Vincent Corluy. 2008. *L'intégration sociale et économique des personnes ayant bénéficié de la procédure de régularisation en 2000 (loi de 1999)*, Rapport de recherche, UA/ULB, Bruxelles: CECLR.

Mussche, Ninke, Corluy Vincent, and Ive Marx. 2010. *Satisfying Labour Demand through Migration in Belgium*. Brussels: European Migration Network (EMN).

OECD 2009. The Labour market integration of immigrants and their children: Key Findings from ECD Country Reviews. High-Level Policy Forum on Migration. Paris: OECD Publishing.

Perrin, Nicolas, and Quentin Schoonvaere. 2009. *Country Report Belgium*, Paper realized for the PROMINSTAT project (Promoting Comparative Quantitative Research in the Field of Migration and Integration in Europe). http://ec.europa.eu/ewsi/UDRW/images/items/docl_8998_815473472.pdf

Piché Victor, Renaud Jean, and Lucie Gingras. 2002. "L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal: une approche longitudinale". *Population* 57(1): 63-89.

Piguet, Etienne and Andreas Wimmer. 2000. "Les nouveaux Gastarbeiter? Les réfugiés sur le marché du travail Suisse". *JIMI/RIMI* 1(2): 233-57.

Robette, Nicolas 2011. Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires. Paris : CePeD.

Timmerman, Christiane, Martiniello, Marco, Rea, Andrea and Johan Wets (eds). 2012. Femmes dans les processus migratoires contemporains. Gent: Academia Press.

Wets, Johan (ed.). 2009. *Realisatie van onderzoeksmogelijkheden naar ulterieure trajecten en tendensen by ex-aanvragers van een regularisatie.* ROUTE project (BELSPO). Leuven: HIVA-Katholieke Universiteit Leuven.